

**AGENT TERRITORIAL SPÉCIALISÉ
PRINCIPAL DE 2^e CLASSE DES ÉCOLES MATERNELLES
CONCOURS EXTERNE
SESSION 2017**

Mercredi 18 octobre 2017

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

La réponse à vingt questions à choix multiple portant sur des situations concrètes habituellement rencontrées par les membres du cadre d'emplois dans l'exercice de leurs fonctions.

Durée : 45 minutes ; coefficient : 1

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser **une seule et même couleur non effaçable** pour écrire et/ou souligner. **Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée.** L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ L'utilisation d'une calculatrice de fonctionnement autonome et sans imprimante est autorisée.

CONSIGNES POUR RÉPONDRE AU SUJET :

- ♦ Répondez **sur la grille de réponses** en mettant une croix dans la case correspondant à chaque bonne réponse :
- Attention : les réponses portées sur le sujet lui-même, qui n'est pas ramassé en fin d'épreuve, ne sont jamais prises en compte.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.
- ♦ Les réponses au **crayon à papier** ne seront **pas prises en compte**.
- ♦ Toute surcharge ou **rature** rendant illisible la réponse sera considérée comme une **réponse fausse**.
- ♦ **Si vous souhaitez modifier votre choix**, reconstituez une case à côté de celle comportant une erreur. L'usage du blanc correcteur est également autorisé. Dans tous les cas, vos réponses doivent être **clairement identifiables**.

Ce sujet comprend 8 pages.

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué.

S'il est incomplet, en avertir un surveillant.

BARÈME

- Chaque question peut comporter une ou plusieurs réponse(s) exacte(s).
- Chaque question vaut 3 points, qui ne sont attribués que si la ou les bonne(s) réponse(s) est (sont) cochée(s), et uniquement celle(s)-ci.
- Une réponse incomplète vaut 0 point.
- Une absence de réponse à la question entraîne une pénalité de 1 point.
- Chaque proposition fautive cochée entraîne une pénalité de 1 point.

- 1. La classe dans laquelle vous intervenez comme ATSEM accueille un enfant autiste qui a du mal à supporter le groupe. Quelles(s) attitude(s) adoptez-vous ?**
 - a) Puisqu'il bénéficie d'une AVS, vous ne vous en occupez pas.
 - b) Vous êtes mal à l'aise et demandez au directeur (à la directrice) de changer de classe.
 - c) Vous essayez de créer un lien avec cet enfant et êtes attentif(ve), vous aussi, à ses besoins.
 - d) Vous l'éloignez des autres enfants pour qu'il ne soit pas trop dérangé.
 - e) Devant l'absence d'évolution de son comportement, vous proposez aux parents de l'inscrire dans une institution spécialisée.

- 2. Pour le dépoussiérage quotidien des locaux de l'école (350 m²) par balayage humide, vous utilisez des gazes pré-imprégnées. Sachant que vous utilisez 1 gaze pour 30 m² et qu'un lot de 10 gazes coûte 0,3 €, le nombre de gazes consommées sur 5 jours et le coût total des lots de gazes utilisés s'élèvent à :**
 - a) 58 gazes et 1,74 €
 - b) 58 gazes et 17,4 €
 - c) 60 gazes et 1,8 €
 - d) 60 gazes et 18 €

- 3. Vous travaillez avec un(e) enseignant(e) débutant(e) qui commet un certain nombre d'erreurs de gestion de classe et n'arrive pas à obtenir un climat de travail serein.**
 - a) Vous vous contentez d'en parler avec vos collègues ATSEM.
 - b) Vous en parlez avec votre responsable à la mairie pour avoir des conseils sur l'attitude à tenir.
 - c) Vous ne dites rien, car vous n'avez pas à intervenir, mais cela vous pèse.
 - d) Vous en parlez avec les autres enseignant(e)s qui ont plus d'expérience pour qu'ils (elles) interviennent.
 - e) Vous intervenez pendant la classe quand vous voyez l'enseignant(e) en difficulté.

4. Un soir, à la fermeture de l'école, il reste un enfant qu'aucun parent n'est venu chercher. Il habite à côté de l'école. Que faites-vous ?

- a) Vous le accompagnez chez lui.
- b) Vous le laissez rentrer seul et prévenez ses parents.
- c) Vous téléphonez à votre supérieur hiérarchique.
- d) Vous téléphonez à la police ou à la gendarmerie en l'absence de réponse de votre supérieur.

5. Vous accueillez une nouvelle collègue ATSEM dans votre école et vous lui indiquez l'attitude à adopter dans certaines situations. Cochez les affirmations exactes :

- a) L'ATSEM peut exceptionnellement participer à la surveillance du temps de récréation à condition d'être accompagné(e) d'une enseignante.
- b) L'ATSEM est placé(e) sous l'autorité fonctionnelle de la direction de l'école même sur les temps périscolaires.
- c) L'ATSEM ne s'occupe que des élèves de la classe dans laquelle il/elle est affecté(e).
- d) L'ATSEM peut accueillir les élèves dans la classe et remplacer l'enseignant en son absence si celle-ci est de courte durée.
- e) L'ATSEM peut, si le (la) Maire l'y autorise, accompagner les élèves à la piscine afin de les aider à se changer dans les vestiaires.

6. Vous réalisez régulièrement la décontamination des jouets des enfants. Quelle(s) sont (est) les (la) affirmation(s) exacte(s) correspondant au mode opératoire réglementaire ?

- a) Vous préparez une solution détergente-désinfectante compatible avec l'usage alimentaire.
- b) Vous plongez les jouets immergeables dans la solution détergente-désinfectante sans les faire tremper.
- c) Vous désinfectez les jouets non immergeables avec une lavette imprégnée de détergent-désinfectant compatible avec l'usage alimentaire, en respectant le temps de contact préconisé.
- d) Les jouets non immergeables sont ensuite plongés dans l'eau afin de les rincer
- e) Les jouets en tissu ne sont pas lavés.
- f) La fréquence de décontamination des jouets peut être augmentée en cas d'épidémie.

7. Un cas de gale a été détecté à l'école.

- a) Il s'agit d'une maladie grave liée à un manque d'hygiène.
- b) Il s'agit d'une maladie bénigne et très contagieuse.
- c) Elle se transmet principalement par contact « peau à peau ».
- d) Elle se caractérise par des démangeaisons et des lésions sur la peau.
- e) Une désinfection du linge et des vêtements est obligatoire.
- f) Une éviction scolaire de l'enfant malade pourra être décidée par le directeur.

8. Pendant le temps périscolaire du soir, vous êtes dans la cour, en train de surveiller les élèves avec un(e) collègue ATSEM, lorsque Paul trébuche et tombe violemment. Il semble avoir très mal au bras et ne veut pas qu'on le touche. Il est conscient et ne pleure pas. Quel(s) comportement(s) adoptez-vous ?

- a) Vous allez chercher le directeur (la directrice) de l'école pour qu'il (elle) vous aide à évaluer la situation.
- b) Vous restez calme et mettez en place une zone de sécurité autour de l'enfant.
- c) Vous analysez la situation et observez l'enfant tout en le questionnant sur ce qui s'est passé.
- d) Vous laissez l'enfant sous la surveillance de votre collègue avec le reste du groupe, pour aller prévenir immédiatement par téléphone ses parents.
- e) Vous appelez uniquement les services de secours car ce n'est pas à vous d'évaluer la situation.

9. Léon, élève en grande section, d'ordinaire vif et enjoué, arrive en pleurs tous les jours à l'école. Il paraît de plus en plus stressé à l'approche de la récréation et des temps de restauration scolaire. Ses parents et l'enseignant(e) s'interrogent car ils ne comprennent pas la cause de cet état soudain. Pour votre part, vous avez l'impression que Léon est harcelé par deux autres enfants. Quelle(s) attitude(s) est (sont) appropriée(s) ?

- a) Vous faites part à l'enseignant(e) de vos observations.
- b) Vous sermonnez Léon en lui disant que ce sont les petits qui pleurent en arrivant à l'école.
- c) Comme vous n'êtes pas sûre de vos impressions, vous ne dites rien.
- d) Vous essayez de construire un climat de confiance autour de cet enfant dès son arrivée en classe afin qu'il se sente bien et qu'éventuellement il puisse vous dire ce qui ne va pas.
- e) Vous évoquez avec Léon vos soupçons à l'encontre des deux élèves et lui dites que si c'est le cas, vous êtes là et que vous saurez le protéger.
- f) Vous évoquez avec Léon vos soupçons à l'encontre des deux élèves et lui expliquez que, dans la vie, il faut savoir se défendre seul.

10. Parmi les affirmations suivantes, lesquelles (laquelle) sont (est) exacte(s) ?

- a) Les entrées froides ne peuvent pas rester à température ambiante en attendant l'heure du repas.
- b) La méthode HACCP a pour but de limiter les risques d'accident du travail dans les cuisines.
- c) Il existe un risque important de prolifération des microbes dans les réfrigérateurs privés d'alimentation suite à une panne de courant.
- d) Le lavage des mains avant la préparation des plats est obligatoire.
- e) Le nettoyage des surfaces lavables en cuisine doit être hebdomadaire afin d'éviter tout risque de contamination

11. Le service de restauration scolaire :

- a) Peut être mis en place directement par la commune ou délégué à un prestataire.
- b) Est uniquement accessible aux enfants qui sont capables de manger tout seul.
- c) Est un service public obligatoire.
- d) Peut fournir des repas spécifiques aux enfants souffrant d'allergies alimentaires.
- e) Est obligatoirement gratuit pour les enfants habitant la commune.

12. Le code de l'éducation précise que, « l'école s'enrichit et se conforte par le dialogue et la coopération entre tous les acteurs de la communauté éducative » (art. L 111-1).

- a) La communauté éducative se compose uniquement de la direction de l'école et des enseignants.
- b) La communauté éducative rassemble les élèves, les personnels des écoles et établissements, les parents d'élèves, les collectivités territoriales, les associations éducatives ainsi que les acteurs institutionnels, économiques et sociaux, associés au service public de l'éducation.
- c) La communauté éducative vote le règlement intérieur de l'école.
- d) Les ATSEM font partie de la communauté éducative.

13. L'évaluation à l'école maternelle a évolué récemment suite à la publication des nouveaux programmes de 2015 :

- a) Il n'y a plus de livret d'évaluation avec une liste de compétences à valider.
- b) Les enseignant(e)s doivent observer ce que les enfants savent faire et non ce qu'ils ne savent pas faire.
- c) Ce sont uniquement les progrès et les réussites de l'élève qui sont évalués.
- d) Les enfants doivent obligatoirement être évalués en fin d'année sur une échelle de 0 à 10.

14. Dans le cadre d'activités périscolaires, vous organisez un atelier pâte à sel au cours duquel Arthur enchaine les bêtises et se montre insolent :

- a) Vous l'isolez du reste du groupe et l'informez qu'il sera privé d'activités jusqu'à la fin de la semaine.
- b) Vous mettez fin à l'atelier et proposez aux enfants une activité plus calme autour de la lecture.
- c) Vous expliquez calmement à Arthur qu'il ne doit pas perturber l'atelier.
- d) Vous profitez de la venue de la maman d'Arthur en fin de journée pour lui faire part du comportement de celui-ci au cours de l'atelier.
- e) Vous devez impérativement aller chercher l'enseignant(e) afin de lui demander conseil sur l'attitude à adopter.

15. Le directeur (la directrice) de l'école vous demande de participer à la kermesse de l'école qui a lieu un samedi matin, jour normalement non travaillé :

- a) Vous avez le droit de refuser, en lui rappelant votre cadre horaire.
- b) Vous demandez à votre chef de service d'intervenir afin que la kermesse se déroule sur un jour travaillé.
- c) En fonction de vos possibilités, vous acceptez car la kermesse est un véritable moment de rencontre avec les familles dans un cadre propice aux échanges.
- d) Pour pouvoir y participer, vous demandez au (à la) Maire son autorisation.
- e) Vous refusez de participer aux préparatifs prévus sur votre temps de travail, car vous ne participerez pas à l'évènement.

16. Nous sommes au mois de juin et Pauline n'arrive toujours pas à mettre seule son gilet et à enfiler ses chaussures :

- a) Vous estimez qu'il est temps qu'elle soit autonome et insistez pour qu'elle réalise chaque geste seule, quitte à sortir après ses camarades en récréation.
- b) Vous lui fixez de petits objectifs afin de l'aider à voir ses progrès.
- c) Découragé(e), vous finissez par l'habiller et la chausser tous les jours.
- d) Vous la félicitez vivement pour chaque réussite accomplie.
- e) Vous en parlez à ses parents en leur demandant de l'entraîner à la maison.
- f) Vous lui suggérez de demander à un(e) camarade de l'aider.

17. À propos de la dyspraxie :

- a) Il s'agit d'un trouble cognitif qui affecte le développement de l'enfant.
- b) La dyslexie, la dysphasie et la dyspraxie sont une seule et même maladie.
- c) La dyspraxie est un trouble de la coordination et de la planification des gestes.
- d) La dyspraxie est une allergie alimentaire.
- e) Les élèves dyspraxiques peuvent bénéficier d'un Plan d'Accompagnement Personnalisé.

18. Simon, un petit élève de 3 ans, nouvellement scolarisé, urine régulièrement dans sa culotte dès son entrée en classe :

- a) Vous expliquez à l'enseignant(e) que vous refuserez dorénavant de le changer car les accidents sont systématiques.
- b) Vous le grondez en lui disant que « lorsque l'on va à l'école, on est grand et on ne fait pas pipi dans sa culotte ».
- c) Vous vous inquiétez et en parlez à sa maman.
- d) Vous en parlez à l'enseignant(e) afin de trouver ensemble une solution.
- e) Vous mettez en place une petite astuce à partir d'une carte avec un pictogramme afin que l'enfant puisse vous faire savoir s'il a envie d'aller aux toilettes même s'il ne sait pas encore l'exprimer.

19. Dans le cadre des activités périscolaires que vous assurez, vous prévoyez d'organiser un atelier jardinage.

- a) Ce type d'activité n'est pas du tout adapté à un accueil périscolaire en maternelle, notamment car les enfants risquent de se salir.
- b) Vous choisirez pour arroser les plantations, parmi les élèves présents, ceux qui se sont bien comportés dans la journée.
- c) Vous demanderez aux enfants de vous regarder faire afin qu'ils ne se salissent pas.
- d) Vous laisserez les enfants participer aux plantations sur la base du volontariat en laissant participer à un autre atelier ceux qui le préfèrent.
- e) Vous suggérerez aux parents d'équiper les enfants d'une tenue qui ne craint rien afin qu'ils puissent vraiment participer activement à cet atelier.
- f) Vous excluez de cet atelier les élèves en situation de handicap car cette activité n'est pas adaptée à leur situation.

20. Pour respecter les normes d'hygiène, vous procédez au lavage de vos mains plusieurs fois dans la journée. Cochez les affirmations exactes :

- a) Le lavage régulier des mains est un moyen de lutter contre les bio-contaminations.
- b) Le lavage des mains après les activités de nettoyage n'est pas nécessaire si vous avez porté des gants pour nettoyer.
- c) Le lavage des mains s'opère après avoir retiré ses bijoux.
- d) Le lavage des mains en cuisine s'opère au poste spécifique de lavage des mains à commande non manuelle.
- e) Le lavage des mains en cuisine peut être remplacé par l'utilisation de solution hydro-alcoolique.
- f) Le lavage des mains nécessite l'utilisation de savon et de papier à usage unique pour l'essuyage.